

Attestation d'aptitude

L'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg certifie que l'entreprise

AB Marti SA
CH-3280 Morat

répond aux exigences de la directive VSA « Qualité dans la réhabilitation des installations d'évacuation des eaux (QUIK) » avec le procédé décrit ci-après.

Appellation du procédé de l'entreprise :

Gainage Flexi ST avec EP 50

Appellation du procédé du fabricant :

Gainage Flexi ST avec EP 50

Technique d'installation : Chemisage d'une canalisation Plage de diamètres : DN 80 à DN 250
Passage au coude : jusqu'à 45 ° Changement de dimension : un changement de dim.
Recertification n° : Q19-020

Type de résine : Résine époxy

Résine : EP 50 A

Durcisseur : EP 50 B

Matériau support : Feutre aiguilleté

Durcissement : Chaleur

Valeurs mécaniques de référence :	SN EN ISO 178/ SN EN ISO 11296-4 ¹	SN EN 1228/ SN EN 761 ²
Module d'élasticité à court terme	≥ 2 900 N/mm ²	≥ 4 100 N/mm ²
Contrainte de flexion à court terme σ_{fb}	39 N/mm ²	-- --
Facteur de réduction	2.58	
Module d'élasticité à long terme	1 124 N/mm ²	≥ 1 590 N/mm ²
Contrainte de flexion à long terme σ_{fb}	15.1 N/mm ²	≥ 15 N/mm ²
Comportement à l'abrasion (SN EN 295-3)	abrasion moyenne 0.04 mm	

Groupe de référence de matériau selon
DWA-M 144-3 :

sans
indication.

¹ Module d'élasticité flexion
trois points

² Module d'élasticité circonférence

Cette attestation d'aptitude est un engagement pour l'entreprise susnommée. Les indications de la directive QUIK et des normes concernant les exigences requises et l'assurance qualité doivent être utilisées conjointement avec le logo.

Cette attestation d'aptitude a été établie le : 6 octobre 2020

Cette attestation d'aptitude est valable jusqu'au : 31 octobre 2023

Association suisse des professionnels de la protection des eaux



Jürg Möckli, CC Canalisation

Bureau QUIK



Yvonne Gander

Verband Schweizer
Abwasser- und
Gewässerschutz-
fachleute

Association suisse
des professionnels
de la protection
des eaux

Associazione svizzera
dei professionisti
della protezione
delle acque

Swiss Water
Association



Europastrasse 3
Postfach, 8152 Glattbrugg
sekretariat@vsa.ch
www.vsa.ch
T : 043 343 70 70

Attestation d'aptitude

L'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg certifie que l'entreprise

AB Marti AG
CH-3280 Morat

répond aux exigences de la directive VSA « Qualité dans la réhabilitation des installations d'évacuation des eaux (QUIK) » avec le procédé décrit ci-après.

Désignation du procédé de l'entreprise : **IMPREG GL 16**

Désignation du procédé du fabricant : **IMPREG GL 16**

Technique d'installation : Chemisage d'une canalisation Plage de diamètres : DN 250 à DN 800

Type de résine : Polyester insaturé Recertification n° : Q23-006

Résine : Synthopan UIN 1494

Matériau support : Tissage de fibre de verre Durcissement : Polymérisation par rayonnement UV

Valeurs mécaniques de référence :	SN EN ISO 178 / SN EN ISO 11296-4 ¹	SN EN 1228 / SN 761 ²
Module d'élasticité à court terme	≥ 14 000 N/mm ²	≥ 15 600 N/mm ²
Contrainte de flexion à court terme σ_{fb}	≥ 245 N/mm ²	
Facteur de réduction	1.2	
Module d'élasticité à long terme	---	≥ 13 000 N/mm ²
Contrainte de flexion à long terme σ_{fb}	≥ 204 N/mm ²	
Comportement à l'abrasion (SN EN 295-3)	abrasion moyenne 0.04 mm	

Groupe de référence de matériau selon DWA-M 144-3 :

26

¹ Module d'élasticité flexion ² Module d'élasticité circonférence
trois points

Cette attestation d'aptitude est un engagement pour l'entreprise susnommée. Les indications de la directive QUIK et des normes concernant les exigences requises et l'assurance qualité doivent être utilisées conjointement avec le logo.

Cette attestation d'aptitude a été établie le : 21 novembre 2023

Cette attestation d'aptitude est valable jusqu'au : 30 novembre 2026

Association suisse des professionnels de la protection des eaux

Bureau QUIK

Jürg Möckli, CC Canalisation

Yvonne Gander